



COMMUNE DE CRAVANT

Le **ONZE JUILLET DEUX MIL SEIZE à 19 H 30**, le Conseil Municipal convoqué le 6 juillet 2016 s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain GODARD, Premier Adjoint au Maire, en l'absence du Maire.

Conseillers en exercice : 14	Absents : 2	Procuration : 1
Maire :	Colette LERMAN	
Adjoints :	Alain GODARD, Michèle BARY, George BASSAN	
Conseillères :	Valérie LEGRAND, Déborah HERVE, Laurette NICOLLE	
Conseillers :	Fabien MONCOMBLE, Bruno GUEUX, Sylvain LEHOUSSEL, Jean-François SILVAN, Hubert LEVEQUE, Gérard BERTHIER, Dominique SAVARY	
Excusés :	Mme Colette LERMAN, le Maire Pouvoir de Mr Jean-François SILVAN à Mr Sylvain LEHOUSSEL	
Secrétaire :	Sylvain LEHOUSSEL	

====<<>>====

Approbation du dernier compte rendu

1- ACHAT D'UN CAMION BENNE

Suite à sa vétusté le camion benne de la commune mis en circulation en 1989 n'a pas eu son agrément lors du passage au contrôle technique, il s'avère nécessaire de faire de grosses réparations or celles-ci ne sont pas réalisables faute de pièces. De ce fait, des demandes de tarifs ont été faites afin d'acquérir un nouveau camion soit en occasion soit en neuf, selon les opportunités à cause du délai court nécessaire. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir un camion benne diesel, avec les frais de mise en circulation, pour la somme maximum de 30 000 € TTC et donne tout pouvoir au Maire pour réaliser le choix du matériel en fonction des disponibilités à court délai et l'achat du véhicule et une remise commerciale de 1800 € TTC (en lieu et place de la valeur de reprise initiale prévue) et avec la reprise de l'ancien véhicule au prix de 50€ TTC.

2- SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LE CAMION BENNE

Afin de financer le camion benne, plusieurs demandes d'emprunt ont été effectuées. L'offre de la Caisse d'Epargne est la plus intéressante, il est donc proposé au conseil municipal de souscrire l'emprunt auprès de cet organisme bancaire. Par délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide de souscrire un emprunt de 29 000 €, à échéance annuelle, sur 5 ans, au taux de 0.94 % avec des frais de dossier de 100 € auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne.

Le Conseil municipal autorise le maire à signer le contrat de crédit tel qu'il est défini ci-dessus.

3- VOTE DES DECISIONS MODIFICATIVES N° 1 AU BP 2016 DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux décisions modificatives suivantes sur le BP 2016 de la Commune :

section chapitre article	libellé	montant de la DM
INVT D 2182	achat de camion benne	30 000 €
INVT R 1641	emprunt camion benne	29 000 €
INVT R 024	produits de cession	1 550 €
INVT D 2132	immobilisations immeuble de rapport	550 €

4- VOTE DE DECISIONS MODIFICATIVES « TECHNIQUES » AU BP 2016 DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux décisions modificatives « techniques » (ouverture de crédits automatique à la Trésorerie pour les cessions à passer en comptabilité au niveau du budget communal) suivantes sur le BP 2016 de la Commune :

section chapitre article	libellé	montant de la DM
Fonct R 775	vente bungalow vente camion benne	1 500.00 € 50.00 €
Fonct R 7761/042	moins- value cession	5 503.75 € 21 303.20 €
Fonct D 675/042	valeur nette comptable	7 003.75 € 21 353.20 €
Invt R 21318/040	valeur nette comptable	7 003.75 €
Invt R 2182/040	valeur nette comptable	21 353.20 €
Invt D 192/040	moins-value cession	5 503.75 € 21 303.20 €
		solde + 1 550.00 €

5- VALIDATION DU BAIL COMMERCIAL DE L'ÉPICERIE

Par délibération du 15 décembre 2015, le conseil municipal avait validé le contrat de location gérance de l'épicerie avec Mme Martine STYCRIN.

La ré-ouverture du magasin étant programmée fin juillet 2016, il est demandé au conseil municipal de faire de même pour le bail commercial de l'épicerie :

à compter du 14 juin 2016, par Mme Martine STYCRIN

pour un loyer mensuel de 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, entérine le bail commercial avec Mme STYCRIN pour un loyer mensuel de 300 €.

6- CESSION DU BAIL AQUADIS A LA SOCIETE PB LOISIRS

La société AQUADIS a cédé son fonds de commerce de location de chalets, exploité rue de l'Emoulerie à Cravant et dénommé Parc Résidentiel le Ru du Pré, à la société PB Loisirs le 24 juin 2016, ainsi que le droit au bail.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la cession du fonds de commerce et du droit au bail intervenue le 24 juin 2016 à la société PB LOISIRS par la société AQUADIS,

Le bail commercial à la société PB LOISIRS se poursuit donc aux mêmes conditions que le bail consenti le 20 février 2007 à la société AQUADIS pour un loyer annuel de 10 000 €,

DELEGUE au Maire toutes compétences pour prendre le cas échéant les mesures administratives nécessaires.

7- DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Mme le Maire informe le conseil municipal que la Commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Sur l'immeuble cadastré AA 568 situé 26 rue Bleue à Cravant propriété de Mr FOURNEL Yves

8- QUESTIONS DIVERSES

Amicale des Pompiers : Elle remercie la Commune pour le prêt de matériel lors de la finale de la Coupe d'Europe.

Terrain d'évolution : Il est signalé des motos sur le terrain de football et la promenade Saint Jean ce qui risque d'engendrer des dégradations. Il est demandé aux personnes qui en font le constat de procéder à un signalement auprès de la Gendarmerie.

Eclairage public : Une intervention de l'entreprise Eiffage a réglé la panne de l'éclairage public rue du Port et rue de Bonnielle.

Stationnement rue du Faubourg St Nicolas : Le poteau a été apposé afin de limiter le stationnement trop près du banc, ce qui empêchait les promeneurs de s'asseoir sur celui-ci. D'ailleurs, le stationnement est permis le long de la rue.

GEMAPI : La compétence va passer à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2018.

La séance est levée à 20 H 45.
Le 1^{er} adjoint,

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS DE LA PRESENTE SEANCE

ACHAT D'UN CAMION BENNE : DELIBERATION 74/JUILLET 2016

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LE CAMION BENNE
DELIBERATION 75/JUILLET 2016

VOTE DES DECISIONS MODIFICATIVES N°1AU BP 2016 DE LA COMMUNE
DELIBERATION 76/JUILLET 2016

VOTE DE DECISIONS MODIFICATIVES « TECHNIQUES » AU BP 2016
DE LA COMMUNE : DELIBERATION 77/JUILLET 2016

VALIDATION DU BAIL COMMERCIAL DE L'EPICERIE : DELIBERATION 78/JUILLET 2016

CESSION DU BAIL AQUADIS A LA SOCIETE PB LOISIRS : DELIBERATION 79/JUILLET 2016

DROITS DE PREEMPTION URBAIN : DELIBERATION 80/JUILLET 2016

Ont signés les membres présents :

Nom Prénom	Procuration	Signature
LERMAN Colette		Excusée
GODARD Alain		
BARY Michèle		
BASSAN George		
MONCOMBLE Fabien		
GUEUX Bruno		
LEHOUSSEL Sylvain		
SILVAN Jean-François	pouvoir à Sylvain LEHOUSSEL	
LEVEQUE Hubert		
BERTHIER Gérard		
LEGRAND Valérie		
HERVE Déborah		
SAVARY Dominique		
NICOLLE Laurette		